



PROCES-VERBAL

SEANCE DU COMITE SYNDICAL

DU 17 DECEMBRE 2019 A 19H00

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué par son Président le onze décembre 2019, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Karl OLIVE, Président.

COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE (GPS&O)

En substitution de huit communes au 1^{er} janvier 2016

ANDRESY - CARRIERES SOUS POISSY -CHANTELOUP LES VIGNES - MEDAN - ORGEVAL POISSY
- TRIEL SUR SEINE - VILLENES SUR SEINE

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. AUDEBERT Sylvain	Mme LE BIHAN Florence
M. BERTAUX Jean-Jacques	Mme GAMRAOUI AMAR Kadija
M. BOUTOILLE Jean-François	Mme DAUVERGNE Muriel
M. BRENOT Jean-Luc	M. ABDELBAHRI Youssef
Mme DEBAISIEUX-DENE Hélène	M. MAROTTE Jean-Pierre
M. DEGAND Pierre-François	M. HARDOUIN Olivier
M. DEWASMES Eric	Pas de suppléant désigné au 26 juin 2018
M. DUPON André - excusé	M. CHARNALLET Hervé
M. GOURVENEK Jean-Yves	M. GUILLARD Didier
Mme KAUFFMANN Karine	M. JOURDAINNE Jean-Michel
M. LE BLOAS Aimé	M. DOUNIES Guy
M. MAZAGOL Alain	M. ANNE Jean-Claude
M. MONNIER Georges	Mme GRAPPE Claude
M. OLIVE Karl	M. ROGER Eric
M. PONS Michel	M. CHARLES Jean-Michel
M. SANTINI Jean-Luc	Mme AZZOUZ Myriam

COMMUNES

AIGREMONT :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. JULIEN Rémy M. UDRON Jean	Mme SIMON Caroline M. ROSALES Alfred

CHAMBOURCY :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. ALZINA François M. FERRU Bernard	Mme DOUCET Caroline M. RIVET Jacques

MAURECOURT :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. COQUELET Robert M. WOTIN Daniel	M. LEBRUN Serge M. DRECOURT Joël

15 titulaires présents en séance.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Jacques BERTAUX.

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité Syndical en exercice, lesquels sont au nombre de 22.

- :- :- :-

« Mes chers collègues,

Je vous vous souhaite la bienvenue pour cette quatrième et dernière réunion du Comité syndical de l'année 2019.

Je vais tout d'abord procéder à l'appel nominal :

Pour l'EPCI : Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise »

Commune d'ANDRESY :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. MAZAGOL Alain M. AUDEBERT Sylvain	M. ANNE Jean-Claude Mme LE BIHAN Florence

CU GPS&O et Commune de CARRIERES SOUS POISSY :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. SANTINI Jean-Luc M. BERTAUX Jean-Jacques	Mme AZZOUC Myriam Mme GAMRAOUI-AMAR Kadija

Commune deCHANTELOUP LES VIGNES :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. GOURVENEK Jean-Yves M. BRENOT Jean-Luc	M. GUILLARD Didier M. ABDELBAHRI Youssef

Commune de MEDAN :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Mme KAUFFMANN Karine M. DEWASMES Éric	M. JOURDAINNE Jean-Michel Vacance (signalée en CUGPSO)

Commune d'ORGEVAL :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. LE BLOAS Aimé M. DUPON André	M. DOUNIES Guy M. CHARNALET Hervé

Commune de POISSY :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. OLIVE Karl M. MONNIER Georges	M. ROGER Eric Mme GRAPPE Claude

Commune de TRIEL SUR SEINE :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Mme DEBAISIEUX-DENE Hélène M. BOUTOILLE Jean-François	M. MAROTTE Jean-Pierre Mme DAUVERGNE Muriel

Commune de VILLENES SUR SEINE :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. PONS Michel M. DEGAND Pierre-François	M. CHARLES Jean-Michel M. HARDOUIN Olivier

Pour les communes

Commune d'AIGREMONT :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. JULIEN Rémy M. UDRON Jean	Mme SIMON Caroline M. ROSALES Alfred

Commune de CHAMBOURCY :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. FERRU Bernard M. ALZINA François	M. RIVET Jacques Mme DOUCET Caroline

Commune de MAURECOURT :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. WOTIN Daniel M. COQUELET Robert	M. DRECCOURT Joël M. LEBRUN Serge

Pour les membres associés

Mme Janine DE LA VAUZELLE.

Les conditions de quorum étant atteintes, je déclare la séance ouverte.

La fonction de secrétaire de séance est proposée à Monsieur BERTAUX ; fonction acceptée par ce dernier.

Procès-verbal de la séance du 25 juin 2019 :

Je vous demande d'approuver le procès-verbal de la séance.

Avez-vous des remarques à formuler ? Le procès-verbal est approuvé.

Compte rendu des décisions prises par le Président depuis la dernière séance dans le cadre de la délégation du Comité :

Aucune décision n'a été prise par le Président sur la période ».

- :- :- :-

« Avant de commencer, je souhaite faire un point d'étape sur le devenir du Syndicat.

Comme vous le savez, la réforme de la carte intercommunale évolue et de nombreux syndicats intercommunaux sont supprimés.

Pour notre Syndicat, nous savons que nous nous orientons à terme vers une dissolution.

Nous avons connu une première phase au 1^{er} janvier 2016 avec la création de la Communauté urbaine « Grand Paris Seine & Oise » qui s'est substituée aux huit communes qui siégeaient auparavant au Syndicat.

Il s'agit des communes d'Andrézy, de Carrières-sous-Poissy, de Médan, d'Orgeval, de Chanteloup-Les-Vignes, de Triel-sur-Seine, de Villennes-sur-Seine et de Poissy.

Les conséquences de cette évolution de périmètre se sont traduites par le passage de 11 communes à 4 membres : 1 Communauté et 3 communes.

Au 1^{er} janvier 2020, nous entrons dans la deuxième phase qui entraîne l'obligation pour les Communautés d'agglomération de « Saint-Germain - Boucles de la Seine » et de « Cergy-Pontoise » de prendre la compétence assainissement.

Les conséquences pour le Syndicat de cette deuxième phase sont le passage de 4 à 3 membres : 1 Communauté urbaine et 2 Communautés d'agglomération.

La question est ensuite de savoir si le syndicat pourra se maintenir ou pas.

Pour faire simple, le Syndicat ne sera maintenu que si les trois communautés continuent de siéger ensemble.

Si l'une se retire, le Syndicat s'oriente vers une dissolution. Au plus tôt, la dissolution interviendrait au 1^{er} janvier 2021 avec une période donnée au syndicat pour la clôture qui pourrait être de six mois.

Dans un souci d'anticipation, nous avons délibéré le 25 juin 2019 pour prendre une position de principe, car nous souhaitons préparer cette dissolution dans les meilleures conditions et surtout pas à marche forcée.

Notre position a été confortée par les trois Communautés qui ont fait part de leur intention de siéger ensemble en 2020 et de reprendre la compétence au 1^{er} janvier 2021.

Cette décision permet de poursuivre les opérations déjà engagées sur l'année 2020 et de préparer tranquillement les échéances de 2021.

J'ajouterai un mot sur la représentation des élus.

A compter du 1^{er} janvier 2020, nous devons installer les conseillers désignés par les deux Communautés qui rentrent au Syndicat pour une période transitoire qui ira jusqu'aux élections.

J'ai le plaisir de vous informer que les élus communaux d'Aigremont et de Chambourcy ont été reconduits par délibération du 12 décembre 2019 de leur Communauté de rattachement.

Commune d'AIGREMONT :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. JULIEN Rémy M. UDRON Jean	Mme SIMON Caroline M. ROSALES Alfred

Commune de CHAMBOURCY :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. FERRU Bernard M. ALZINA François	M. RIVET Jacques Mme DOUCET Caroline

Pour les élus de Maurecourt, nous attendons le retour de la Communauté d'Agglomérations de Cergy-Pontoise.

A l'issue des élections municipales et communautaires, toutes les communautés vont installer leurs nouveaux élus.

Il faudra ensuite attendre le conseil de chaque communauté qui désignera les représentants dans les divers organismes et donc dans les syndicats.

Pour notre syndicat, elles peuvent choisir des élus municipaux ou des communautaires.

Lorsque nous serons en possession des trois délibérations de désignation, nous installerons les élus du Comité syndical et nous procéderons comme d'habitude à l'élection du Président et des Vice-présidents. »

- :- :- :-

Examen des onze projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour :

Délibération 1: débat d'orientations budgétaires 2020

« Vous avez reçu la note de synthèse et je n'en reprendrai que les grandes lignes.

L'exercice 2020 sera un budget de transition puisque le devenir du Syndicat est suspendu aux décisions de ses membres à l'horizon 2021.

Mais aujourd'hui, il est important que le Syndicat honore ses engagements.

Il doit continuer les opérations lancées comme celles liées à l'arrivée du Campus du PSG à Poissy et à la remise en état du bassin de stockage et de retenue de la rive gauche.

Il doit aussi optimiser le fonctionnement de la Maison de l'Eau qui est un formidable outil pédagogique pour les jeunes générations.

Je vous présente **LA SECTION D'INVESTISSEMENT** :

Pour les dépenses, les nouvelles propositions d'études et de travaux sont estimées à 4 720 000,00 €. Je ne reviens pas sur les montants de chaque opération qui sont décrites au rapport.

Nous aurons à réaliser :

- la phase 3 des travaux liés à l'opération du Campus PSG pour le raccordement des riverains du hameau de la Bidonnière aux nouveaux collecteurs suite à la mise en séparatif des réseaux. L'opération sera financée par une participation de l'Agence de l'Eau, du Syndicat et des riverains,
- les travaux de remise en état du bassin de stockage et de retenue de Poissy. L'opération sera financée en partie par l'indemnisation de la société SUEZ et je reviendrai sur ce point à la délibération 10,
- des travaux de gainage du collecteur sis chemin des Glaises à Médan,
- des travaux sur tous les postes de refoulement pour 1 000 000,00 € sans attendre les conclusions du Schéma directeur d'assainissement car ces travaux sont urgents,
- une étude anti crue sur le secteur de Médan et de Villennes sur Seine pour un montant de 50 000,00 €.

En plus de cette programmation, je vous propose de maintenir une provision pour des études, participations et travaux à venir, évaluée à 2 250 000,00 € pour les deux rives.

Enfin, comme le budget primitif reprendra les résultats du compte administratif 2019, vous retrouverez au document budgétaire les reports de paiement pour les études et les travaux terminés ou encore en cours.

A ce titre, nous avons donc en reports :

- le transport et le traitement des boues du bassin de retenue de Chambourcy dont le marché est en cours de notification,
- les travaux des phases 1 et 2 du hameau de la Bidonnière. La phase 1 concerne la rue de la Bidonnière qui est en voie d'achèvement. Quant à la phase 2 qui porte sur la nouvelle voie des Vergers, elle est en cours de préparation technique,
- les études pour le bassin de stockage et de retenue de Poissy.

Pour les recettes, les nouvelles propositions comptabilisent notamment :

- le remboursement par la Communauté urbaine au Syndicat de 2 047 410,00 € pour l'opération du Campus PSG de Poissy,
- l'indemnisation de la société SUEZ affectée entièrement à l'opération du bassin de stockage et de retenue pour 913 475,00 €,
- le remboursement de la TVA et les subventions adossées aux opérations.

Je passe à **LA SECTION D'EXPLOITATION** :

Les dépenses ont été évaluées au plus juste pour la totalité de l'exercice 2020.

A ce stade de la préparation du budget, elles s'élèveraient à 1 322 496,80 € en 2020 contre 1 607 038,48 € en 2019.

Les charges de personnel sont quant à elles recalées à la hausse pour tenir compte de deux recrutements suite à deux mutations intervenues en 2019. Ces recrutements relèvent d'un cadre d'emplois de la catégorie A, Attaché et Ingénieur, compte tenu du profil des candidats.

Le SIARH a donc toujours un effectif permanent de trois agents mais monte en compétence.

En 2020, il est prévu le recrutement d'une assistante administrative pour la durée d'un an pour préparer les transferts à venir vers les trois communautés et les archivages règlementaires. Ce recrutement temporaire est prévu si le Centre de gestion des Yvelines ne peut pas nous proposer d'intérimaire.

Sinon, le concours des agents de la Commune de Poissy, qui interviennent en cumul d'activités a été encore revu à la baisse en 2020, soit 4 agents, suite au départ à la retraite d'un agent qui n'a pas été remplacé.

Enfin, en 2020, comme en 2019, le Syndicat sera assisté de deux experts techniques qui ont l'historique du territoire pour l'opération du Bassin de stockage et de retenue de la rive gauche et celle du hameau de la Bidonnière.

Les autres charges restent également stables et intègrent un budget de fonctionnement pour la Maison de l'Eau qui n'est pas financé par la contribution des membres.

Pour les deux principales recettes, je vous propose comme chaque année une réévaluation à hauteur de l'inflation prévisionnelle de la Loi de finances 2020, soit 1,4 %.

- au titre des eaux usées, cela donne une augmentation de 0,0029 € par mètre cube d'eau.

- au titre des eaux pluviales : l'augmentation est de 524,30 €, à répartir sur les 11 communes.

Quant à la participation des communes à la charge de la dette pour les eaux pluviales, elle est de 199 284,76 € en 2020. De 2018 à aujourd'hui, elle a chuté de 149 372,89 € suite aux renégociations des emprunts.

L'encours de la dette est de 2 619 471,93 € au 1^{er} janvier 2020 contre 3 107 549,80 € au 1^{er} janvier 2019.

La part de la dette à taux 0 représente 67,45 % du capital de l'exercice 2020 pour les treize prêts de l'Agence de l'Eau.

La part de la dette à taux fixe (1,27%) est de 32,55 % et concerne le prêt renégocié de la Caisse d'Epargne.

Les prêts ont une durée résiduelle moyenne de 12 ans.

En conclusion, je vous présenterai un budget en équilibre et sans recours à l'emprunt.

A la séance du 4 février 2020, le document détaillé habituel vous sera remis, qui déclinera les comptes dépenses et recettes réelles des deux sections.

Je procède au vote. »

Délibération adoptée à l'unanimité des présents

Délibération 2 : nouveau régime indemnitaire des agents - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

« Le RIFSEEP est le nouveau régime indemnitaire qui a remplacé les diverses primes versées aux agents.

Il a l'ambition de réunir, en un seul régime indemnitaire, les primes des deux filières administrative et technique.

Comme, il se met en place au fil de l'eau en fonction de la parution des décrets, nous devons revenir à chaque fois devant l'assemblée.

Le Comité a délibéré le 14 novembre 2017 pour la filière administrative et pour la seule catégorie C des adjoints administratifs.

Je vous propose de compléter cette délibération pour les grades éligibles :

- des attachés,
- des rédacteurs
- des agents de maîtrise.

Le RIFSEEP des ingénieurs et des techniciens est en attente. Les agents bénéficient donc encore des primes de l'ancien régime.

Afin de rendre le régime indemnitaire plus lisible, je vous propose également de rassembler toutes les dispositions déjà prises en seule délibération.

Je procède au vote ».

Délibération adoptée à l'unanimité des présents

Délibération 3 : ressources humaines - remboursement des frais de mission - mise à jour de la grille de remboursement

« Un nouveau décret du 26 février 2019 a mis à jour la grille de remboursement des frais de mission.

La grille concerne les agents mais aussi les élus.

Je vous propose de l'adopter.

Je procède au vote ».

Délibération adoptée à l'unanimité des présents

« Les quatre prochaines délibérations concernent les ressources humaines et mettent l'accent sur les difficultés de recrutement dans la filière technique.

Le Syndicat a fait face à deux mutations cette année. Comme il ne compte que trois agents permanents, je peux comprendre que la période fut compliquée.

Nous savons qu'il est très difficile aujourd'hui de recruter des agents pour la compétence assainissement.

Le public comme le privé travaillent en flux tendus.

Il faut aussi souligner que la question du devenir du Syndicat ne nous aide pas car il peut être compliqué pour des candidats de s'engager sans lisibilité.

Actuellement, nous avons une responsable de la Maison de l'Eau, Madame Garrouste, qui fait un travail de qualité et dont nous devons revoir les conditions de recrutement pour maintenir le poste car elle a été recrutée sur un poste à durée limitée.

Nous devons également remplacer Madame Villette, partie en mutation, pour assurer les missions d'ingénierie et de suivi des travaux.

Je remercie à ce sujet Madame Perrault, qui fait la jonction sur certains dossiers.

L'exercice n'est ni facile ni confortable, surtout à temps partiel de droit avec un enfant en bas âge.

Merci aussi à Monsieur Reynouard et à Madame Carcassès de nous accompagner sur les grands dossiers.

Nous devons stabiliser l'équipe, quitte à recourir à des postes de contractuels.

Enfin, nous avons régulièrement besoin d'interventions du Centre de gestion pour des missions de secrétariat et de classement. Dans le cas où le Centre de Gestion n'aurait pas de candidats, il est prudent de prévoir le recrutement d'un agent pour une durée limitée.

Ce poste est absolument nécessaire à la préparation des transferts dans le cadre de la dissolution.

Je vous propose de délibérer pour la création de ces postes au tableau des effectifs.

Je procède au vote ».

Délibération adoptée à l'unanimité des présents

Délibération 4 : ressources humaines ' mise à jour du tableau des effectifs

« Je vous propose de mettre à jour le tableau des effectifs pour :

- un poste de contractuel pour la Direction de la Maison de l'Eau,
- un poste de contractuel pour le Chargé de travaux d'infrastructures et réseaux d'assainissement,
- un poste de non permanent pour un gestionnaire administratif sur une durée limitée.

Je procède au vote ».

Délibération adoptée à l'unanimité des présents

Délibération 5 : ressources humaines - détermination des conditions de recrutement d'un agent de catégorie A - filière administrative - Poste : Direction de la Maison de l'eau

« La délibération prévoit les conditions de recrutement de l'emploi contractuel pour le poste.

Les missions de cet agent sont décrites à la délibération.

Je procède au vote ».

Délibération adoptée à l'unanimité des présents

Délibération 6 : ressources humaines - détermination des conditions de recrutement d'un agent de catégorie A - filière technique - Poste : Ingénieur de travaux d'infrastructures et de réseaux d'assainissement

« De même, la délibération prévoit les conditions de recrutement de l'ingénieur.

Les missions de cet agent sont aussi décrites à la délibération.

Pour votre complète information, nous recevons un candidat demain.

Je procède au vote ».

Délibération adoptée à l'unanimité des présents

Délibération 7 : ressources humaines - création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité - Poste : Gestionnaire administrative

Même principe, la délibération prévoit les conditions de recrutement et les missions demandées.

Je procède au vote ».

Délibération adoptée à l'unanimité des présents

Délibération 8 : ressources humaines - situation du syndicat en matière d'égalité entre les femmes et les hommes : Rapport 2019

« Même s'il n'y est pas contraint, le Syndicat présente un rapport avec des données à minima pour la bonne information de l'assemblée.

Bien entendu, le nombre d'agents au Syndicat ne permet pas d'en avoir une lecture pertinente et d'en tirer des conclusions.

Je procède au vote ».

Délibération adoptée à l'unanimité des présents

Délibération 9 : ressources humaines - mise en place du télétravail sous conditions

« Le décret du 11 février 2016 a précisé les conditions et les modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique.

Les collectivités le mettent en place peu à peu.

Pour le Syndicat, il n'est pas possible d'ouvrir largement ce dispositif compte tenu de ses effectifs.

Il s'agit de pouvoir accorder le télétravail sous conditions : épisodes de grandes intempéries, incidents de la route influant sur le trafic, épisodes de grèves influant sur le trafic, préconisations médicales, éloignement géographique caractérisé, tâches administratives d'expertise, d'étude, de rédaction nécessitant une concentration particulière sans interruption.

La délibération permet de donner un cadre.

Je procède au vote ».

Délibération adoptée à l'unanimité des présents

Délibération 10 : finances - Bassin de stockage et de retenue situé sur la commune de Poissy. Protocole financier avec la société SUEZ

« Cette délibération est particulièrement attendue et elle met fin à un contentieux que nous avons mené par la voie amiable et je dois le dire, en bonne intelligence, avec tous les partenaires à l'affaire.

Je reviens sur le contexte.

En 2007, le Syndicat a décidé de la création d'un bassin de stockage-restitution permettant de recueillir et de stocker les eaux en période de pluie afin de les renvoyer vers la station d'épuration une fois l'épisode pluvieux passé.

Le site retenu se trouve à Poissy, sur le site de l'usine PSA, à proximité du pont de Poissy. Il concerne toutes les communes de la rive gauche.

Le bassin a été construit et a été réceptionné avec des réserves en août 2012 qui ont été définitivement levées en 2013.

En 2013, le Syndicat a délégué par affermage le service public de transport des eaux usées à la société SUEZ.

Mais l'exploitation de cet ouvrage a été émaillée de nombreux dysfonctionnements qui ont fait l'objet de mises en demeure auprès des constructeurs.

Le 4 février 2016, la société SUEZ a informé le Syndicat d'un incident technique ayant provoqué une brutale montée des eaux dans le bassin. Le local abritant le matériel électrique permettant le pilotage de l'ouvrage a été inondé.

Par la suite l'ouvrage est devenu inutilisable.

Le Syndicat a entendu déterminer les causes ayant conduit à l'inondation afin qu'il puisse exercer les recours adéquats lui permettant d'obtenir réparation et de remettre en fonctionnement le bassin dans les meilleurs délais.

Saisi par le Syndicat le 23 juin 2017, le Tribunal administratif de Versailles a prescrit une expertise pour savoir si le sinistre relevait d'un défaut de conception, de réalisation et/ou d'exploitation.

Dans son rapport définitif, l'Expert a conclu, en synthèse, que l'inondation est due à un cumul d'erreurs d'exploitation imputables à SUEZ.

Après en avoir informé les membres du Bureau par mail du 4 juillet 2019, j'ai demandé aux avocats du Syndicat de se rapprocher du conseil de SUEZ afin de convenir, si possible, d'une solution transactionnelle, avant d'engager un ultime recours devant la juridiction compétente.

En conclusion, SUEZ accepte d'indemniser le Syndicat. Le montant global de l'indemnité transactionnelle résultant de la négociation est de 913 475,97 € HT.

Je tiens ici à remercier tous les contributeurs qui ont travaillé depuis plus de deux années à défendre nos intérêts : avocats, élus, bureaux d'études, experts et agents du Syndicat.

Je procède au vote ».

Je procède au vote ».

Délibération adoptée à l'unanimité des présents

Délibération 11 : finances - Deux rapports annuels 2018

Rapport annuel du délégué SUEZ

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif du Syndicat

La société SUEZ a remis au Syndicat le rapport qu'elle a établi au titre de l'année 2018.

Par ailleurs, le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Je vous propose de prendre connaissance des deux rapports 2018.

Je procède au vote ».

Délibération adoptée à l'unanimité des présents

Agenda

« La prochaine séance du Comité se tiendra le mardi 4 février 2020 à 18h30 pour le vote du budget 2020 mais aussi pour installer nos collègues des deux communautés.

Je compte sur votre présence pour assurer les conditions réglementaires du quorum.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention. Je vous invite à partager le verre de l'amitié. La séance est levée ».

- :- :- :-